

dûment autorisé, des indemnités sur une base fort large, si on tient compte du peu de valeur intrinsèque d'un animal ainsi affecté ; excepté dans le cas où le propriétaire d'un animal s'est rendu coupable d'infraction à la loi des Maladies Contagieuses des Animaux, ou d'infraction aux règlements édictés en vertu de la dite loi."

"Partout où elle existe, la maladie du coït entrave l'élevage des chevaux et amène la ruine des individus engagés dans ce genre d'élevage. C'est donc visiblement le devoir de toutes les personnes intéressées dans l'élevage des chevaux, ou qui portent intérêt au cheval, de secondar par tous les moyens possibles les efforts que font les inspecteurs de ce département pour enrayer la maladie, partout où ils la découvrent. Faire disparaître cette maladie étant une question d'intérêt public et non d'intérêt privé, nous requérons tout éleveur de bien vouloir nous avertir immédiatement chaque fois qu'un cas suspect est porté à sa connaissance, que ce soit parmi ses propres animaux ou parmi ceux des autres.

La maladie du Coït (Dourine) est une affection pernicieuse, insidieuse et incurable, particulière au cheval, et dont on attribue la cause à la présence dans le système d'un micro-organisme, connu sous le nom de "Trypanosoma Equiperdum."

Cette maladie, comme son nom l'indique, est essentiellement le résultat de la copulation ; elle se transmet de l'étalon à la jument, et réciproquement par l'acte de l'accouplement. Toutefois certaines autorités rendent compte qu'elles sont parvenues à inoculer cette maladie expérimentalement soit chez le cheval ou chez d'autres animaux de diverses espèces.

Comme pour toute autre maladie contagieuse les symptômes diffèrent considérablement suivant les dispositions de l'animal, la nature du milieu, et la malignité du virus. Par suite, certains cas sont de nature très pernicieuse, la maladie se développant très rapidement, dans ses diverses phases, et habituellement alors, le dénouement fatal se produit en très peu de temps. Malheureusement, toutefois, ce cas est assez rare, la plupart du temps la maladie affecte une forme chronique, insidieuse, demi-latente,

et par suite, constitue au point de vue du danger constant de contagion, une redoutable menace pour l'industrie de l'élevage des chevaux."

La lutte est difficile à mener à bien à cause des particularités de l'élevage dans ces grandes régions de l'Ouest Canadien.

Dans la grande prairie, dans l'Alberta, en particulier, un peu avant les iroids, le vent souffle avec rigueur, il dessèche l'herbe. Vers le 1^{er} septembre, en dix jours, tout est sec. Mais cette herbe a conservé ses qualités nutritives, elle peut être comparée à du foin pressé. La neige arrive, recouvre cette herbe sous laquelle pendant tout l'hiver les animaux peuvent la trouver. Dans ces régions immenses, les bœufs et les moutons trouvent pendant tout l'hiver de quoi manger, mais en très petite quantité, ils utilisent l'herbe qui dépasse, ou les petits arbustes. Les chevaux eux écartent un peu avec leur pied, la neige qui n'est jamais sous une grande épaisseur. Les buffalos faisaient de même, avant leur disparition, ils habitaient depuis longtemps ces régions, mais les autres bovidés ne savent pas écarter la neige avec leur pied, aussi cette région est surtout propice pour l'élevage du cheval. Si même les bovidés peuvent vivre à l'état de liberté, c'est que de temps en temps, un vent chaud vient du Pacifique. Les Peaux-rouges le désignent sous le nom de Chinook. Il fait fondre la neige et facilite la tâche des animaux. En soufflant, il dessèche le sol et empêche les dégâts que pourraient faire les gelées suivantes. Lorsqu'il tarde trop on voit les bovidés tromper leur faim en avalant les déjections des chevaux.

Ces derniers vivent dans cette prairie dans l'état de liberté le plus complet. Deux ou trois fois durant l'année on les amène dans le corral pour les inspecter. Les troupeaux sont composés de plusieurs centaines de bêtes et jusqu'à présent on laissait un certain nombre d'étalons libres au milieu des juments. L'étalon le plus robuste choisit les juments qu'il préfère. Ces femelles restent en troupe autour de lui sans jamais entrer dans un autre groupe. Chaque étalon a environ 25 à 30 juments, c'est le nombre qu'il peut servir.